



Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 037-213701790-20240125-DELIB\_2024\_04-DE



Feuillet n° 2024 /

Visa

## CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

### Séance du jeudi 25 janvier 2024

#### Délibération n° 2024-04

**Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un compromis de vente avec l'indivision PINON, pour l'acquisition des parcelles D2392 et D2393 (parcelle mère D1760)**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Présents :</b>	<b>17</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>2</b>
<b>Absent excusé :</b>	<b>0</b>
<b>Votants :</b>	<b>19</b>

#### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de

légalité : 01/02/2024

- date de publication : 01/02/2024

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le dix-neuf janvier, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

#### Présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD (arrivé après le CR des décisions), Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Madame Brigitte RICHARD, Monsieur Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA.

#### Ont donné pouvoir à :

Madame Christine BOULAY à Monsieur Bruno FENET, Monsieur Géraud PAPON à Monsieur Matthieu TABURET.

#### A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :

Madame Slavica TANKOSKA.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 037-213701790-20240125-DELIB\_2024\_04-DE



**Madame CAUWET expose :**

Par délibération en date du 4 février 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de deux parcelles situées 3 place de l'Église auprès des consorts PINON.

Toutefois, cette acquisition n'ayant pu être réalisée à cette époque, un accord a été trouvé avec l'indivision PINON afin de finaliser l'achat.

L'acquisition porte sur des terrains bâtis et non bâti d'une surface totale de 3 431 m<sup>2</sup>, qui a été divisé de la parcelle d'origine D n° 1760, en deux parcelles, nouvellement cadastrées D n° 2392 de 3 319 m<sup>2</sup> et D n° 2393 de 112 m<sup>2</sup> (3 319 m<sup>2</sup> + 112 m<sup>2</sup> = 3 431 m<sup>2</sup>) ;

Il est précisé que le surplus non bâti de la parcelle D n° 1760, devenue la parcelle D n° 2 394, de 15 250 m<sup>2</sup> est conservé par les Consorts PINON avec accès par la rue de la Thibaudière.

Considérant que, par avis daté du 10 janvier 2024, la valeur retenue par le service des Domaines est fixée à 363 000 € (bâti et non bâti) assortis d'une marge d'appréciation de 10 %.

Considérant l'accord de l'ensemble des propriétaires sur les surfaces à céder, ainsi que sur le prix fixé à 400 000 €.

Il est précisé que le transfert de propriété n'aura lieu qu'à compter du jour de la réitération par acte authentique ;

**VU** le document d'arpentage 1223 P ;

**VU** l'avis des Domaines en date du 10/01/2024 ;

**VU** l'accord écrit des propriétaires pour une vente de l'ensemble au prix de 400 000 euros ;

**VU** l'avis favorable de la Commission Finances du 16 janvier 2024 ;

Sur le rapport de Madame Marie-Christine CAUWET, conseillère municipale déléguée à l'urbanisme, à l'environnement et au développement durable, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente :

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées D n° 2 392 et D n° 2 393, d'une surface totale de 3 431 m<sup>2</sup>, appartenant aux Consorts PINON, ainsi que les constitutions de servitudes pouvant y être afférentes.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante qui seront rédigés par Me LAFFON-DECHESNE, Notaire à Tours, avec la participation de Me Marie-Pierre ITIER-LAPOINTE, Notaire à Joué-les-Tours, et Me TOURAINE, Notaire à Rochecorbon, représentant les intérêts de la Commune.

- **AUTORISE** la prise en charge des frais de notaire en relation avec cette acquisition.

- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget principal de la Commune pour l'exercice 2024.



Le secrétaire de séance,

Slavica TANKOSKA



Le Maire,

Bruno FENET